

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur : J. C. TACHÉ.

Editeur-Propriétaire : J. T. BROUSSEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CANADA :

QUÉBEC : 14 JUIN 1858.

Montrez-vous.

(Suite.)

Si l'homme instruit est si important par ses lumières, il le sera encore bien d'avantage, si, comme c'est ordinairement le cas, il est revêtu de quelques dignités ou charges. Le bon esprit qui l'anime, s'il est vrai catholique, le rendra l'appui des faibles, l'ami intime de la justice et de l'ordre, et le fléau des méchants. On verra la paix et la morale publique régner dans le cercle de sa juridiction, fût-il fort étendu ou très restreint. Une paroisse, un village, une cité, qui a le bonheur d'avoir pour magistrats des catholiques de cœur et de conscience, se distinguera toujours par la répression des désordres que la religion ne peut atteindre. Là, l'impudence, l'esprit d'égarement, les méfaits et les personnes scandaleuses, les vols, les assassinats, tout ce qui trouble l'ordre, les familles, et la morale publique, trouvera dans l'énergie et la conscience du magistrat une barrière infranchissable. Le devoir avant tout, dit le vrai catholique, l'honneur et le profit après. Comme il a été dit déjà, il y a longtemps, un tel homme est l'évêque ou le prêtre du dehors. Les deux réunis font l'harmonie de la société, telle que l'Eglise l'entend et la veut. Pour le dire en passant, si des individus, si des familles parmi nous ont plus ou moins leurs plaies dues à l'esprit malin de l'époque, certains hommes en place, certains dignitaires sociaux, ne sont pas exempts de cette maladie qui infeste aujourd'hui tous les ramifications de l'ordre civil et politique. C'est le cri général du jour : c'est la plainte exprimée par tous les organes de la publicité, c'est la honte et le plus visible danger du temps. On court aux charges. C'est une chasse au clocher, une lueur. On veut la gloire ou l'argent, la bourse ou la vie, dit-on à la société. At-on des titres à régner, at-on les qualités, la science et la conscience ? — qu'importe. Il s'agit de se pousser, d'avancer, de se montrer, de régner en un mot, ne fût-ce que pour un jour, quelques mois, comme ces candidats choyés du système parlementaire. Dût-on être renversé honteusement de son trône éphémère ; dût-on payer la peine des voies odieuses employées pour se produire, on a atteint le but, on a régné, voilà tout. Et c'est en pleine ère démocratique, en pleine liberté, égalité et fraternité universelle que chacun veut régner. O aïme de folie, o règne aveugle des passions, libère du joug de tout principe ! C'est l'histoire de l'égoïsme, si bien donnée par l'éminent Père Félix dans la dernière conférence de Notre-Dame de Paris. On joue tout pour arriver. Seul digne, seul capable, la société, dans ses charges et ses divers titres, est comme notre lot de droit naturel. On ne s'en empare point, elle vient à nous, à titre de succession légitime. Et qu'en fait-on, une fois qu'on a autorité et influence ? On amasse, on se pavane, et puis l'on travaille un peu ; non par soi-même, le plus souvent, (les plaisirs et les convenances nous appellent ailleurs) mais on travaille, on voit, on dirige, par les yeux, les mains et la conscience d'employés mercenaires, qui en donnent et en font souvent beaucoup moins que pour leur argent. Delà, dans toutes les charges et attributions sociales, à tous les degrés plus ou moins, cette langue d'action et de principes qui fait les peuples mal servis par les empiriques et malheureux. C'est là encore, et partout, une de ces grandes plaies du jour. Lisez les statistiques financières des Etats de l'ancien monde comme du nouveau, vous saurez si c'est bien le dévouement à son pays qui fait tant brigner l'honneur de le servir. Le peuple aujourd'hui, ainsi vendu aux empiriques, est une famille mal conduite ; la honte, la ruine et l'immoralité s'y attachent tour à tour. Mais que les hommes à pouvoir, à dignités, n'importe à quel degré les considèrent avant tout comme des devoirs qui obligent devant Dieu et devant les hommes, ils puiseront d'abord dans les enseignements et les forces de leur foi religieuse, s'ils sont vrais catholiques, les qualités et les vertus qui les rendront dignes de commander avec fruit et avec honneur. Alors loin de leur esprit la gloire et l'éclatage des petits esprits, les excès scandaleux ou ridicules de certaines passions qu'on a fini par croire inséparables du poste qu'on occupe ; telles que l'ambition, le manque et la négligence des devoirs de sa charge, au profit d'une ostentation de luxe ridicule. Si ces vérités étaient comme elles devraient l'être, à l'ordre du jour ; si les gouvernants et les gouvernés en étaient également pénétrés, d'un côté on élèverait aux charges, non des ambitieux ou des frippons, mais avant tout des hommes à principes et exemplaires, des hommes capables et dévoués. De même, on ne verrait pas des situations politiques ou civiles qui existent pour le bien du peuple, et dépendant de l'intégrité de l'homme et du savoir,

occupées par des hommes incapables ou mal inspirés. D'un autre côté quand on saura bien que les dignités et les charges ne se donnent qu'à mérite, la voix publique, repoussant d'avance les indignes, alors les dépositaires des charges et des dignités n'oseraient jamais se compromettre par de mauvais choix. De même la vertu régnerait de nouveau dans la société d'où on l'a chassée depuis trop longtemps d'une manière aussi aveugle que criminelle. Elle s'en est vengée en abandonnant les Etats à la rapacité des appétits de tout genre. Avec la vertu et l'intelligence à leur tête, les peuples ont eu, dit l'histoire, leurs époques brillantes. Avec la fièvre des intérêts privés, avec la maladie du moi qui règne à l'état normal dans nos sociétés modernes ou à ce cultisme général des hommes et des choses qu'on ose bien nommer pourtant le progrès, à l'état de la société des lumières. Nous pensons donc qu'il est grand temps d'adopter partout des voies sûres d'amélioration sociale. Il n'y a pas que l'esprit de nouveauté qui fait du mal, il y a l'esprit ancien et toujours existant des passions humaines, auquel il faut constamment opposer une digue, sans quoi il fait irruption partout dans l'individu, dans la famille, dans la société. Il y a une léthargie qui menace autant de ce côté que de l'autre. Si nous nous y engageons, qui nous révélera du sommeil de mort qu'elle amène à sa suite, pour ne point tomber dans ce sommeil fatal, il est une autorité, une sentinelle qui veille toujours, et qui érie aux autorités de la terre comme aux peuples : "Le salut et la gloire sont dans l'accomplissement des devoirs." Écoutez cette voix et chacun à son poste. Que les autorités secondent cette première autorité, c'est-à-dire, que le magistrat, l'homme en place, soit toujours d'accord avec les chefs spirituels des peuples ; que le curé et les officiers de paroisses ne fassent qu'un par leur action pour abattre le vice et faire régner la vertu ; que toute pusillanimité, toute négligence, toute jalousie, toute ambition, plates journalières qui rongent le corps social, disparaissent devant l'obligation consciencieuse du devoir ; alors plus de crainte que la léthargie n'abaisse au sommeil de la mort. Un esprit de vie au contraire ranimera tout et conservera tout. Autrement, il serait vrai de dire tôt ou tard de tous les peuples actuels ce qu'on a dit des Etats dégénérés dans leur foi religieuse : "Si ces Etats ne reviennent point à la pratique suivie et sérieuse du catholicisme, ils continueront d'être dévorés par l'anarchie, ou finiront par subir le joug odieux de l'étranger." Quant à nous, que la chose regarde plus qu'on ne pense, il est plus que temps d'y penser sérieusement.

Nous arrivons évidemment et rapidement à une transformation politique. Le Haut et le Bas-Canada ne sont plus appelés à vivre ensemble. Cette union contre nature à tous égards n'est plus tenable. On a préparé déjà et avec raison, des plans de transformation. Des écrits pleins de données judicieuses sont ou vont être bientôt mis devant les yeux du public canadien, catholique et français ; car c'est dans le sens des intérêts que résumant ces trois titres que ces écrits ont été dictés. Examinons la cause, et préparons nous, quel que soient les obstacles et les hommes contraires, à conserver une place noble et juste à la race que le catholicisme et le courage humain ont établie sur le Saint-Laurent.

COMMUNIQUÉ.

(à continuer.)

Propagation de la foi.

Les *Annales de la Propagation de la Foi* publient en tête de leur livraison du mois de mai la note suivante :

" Dans le compte rendu de 1856, nous nous félicitions d'un accroissement inespéré dans nos recettes ; l'année 1857 nous a donné des résultats plus heureux encore : le chiffre des aumônes recueillies atteint la somme de 4,191,716 fr. 27 c., et dépasse aussi de 286,648 fr. 56 c., le total du précédent exercice.

" Si nous constatons avec joie ce consolant progrès, c'est, avant tout, pour en faire honneur à Dieu : c'est pour remercier ensuite, dans toute l'effusion de notre amour et de notre reconnaissance, le chef vénéré de l'Eglise, qui ne se lasse pas de nous bénir, et qui vient de mettre le comble à tant d'autres faveurs, en associant, pour la seconde fois, l'œuvre de la Propagation de la Foi à la grâce solennelle du Jubilé. La sollicitude du Saint-Père a été vivement partagée par l'Épiscopat, dont les puissantes recommandations en faveur de l'œuvre se succèdent plus nombreuses et plus pressantes cette année qu'à aucune autre époque. Il faut ajouter, à ces encouragements multiples des premiers Pasteurs, le dévouement de plusieurs Evêques missionnaires, que la Providence semble avoir ramenés de l'Océanie, de la Chine, de l'Amérique et du Tong-King pour rendre, au nom de ces Eglises lointaines, un éclatant hommage aux bienfaits de la Propagation de la Foi, et qui ont fait de leur passage en Europe

un apostolat fécond pour notre sainte œuvre. Partout la générosité des fidèles a répondu à l'appel des Pontifes. Ni les crises commerciales et financières qui se sont fait sentir à la fois dans tant de pays différents, ni l'état de gêne qui s'en est suivi dans plusieurs contrées pour les populations ouvrières, rien n'a pu éteindre, parmi les fidèles et dans le cœur des plus pauvres, le zèle et la charité. Aussi pouvons-nous reporter à tous nos associés cet éloge mérité qu'un illustre évêque donnait naguère à ses diocésains : " Parce que vous êtes un peuple plein de foi, l'œuvre si populaire, si aimée parmi vous de la Propagation de l'Évangile, n'a pas souffert de vos souffrances, et pour que la part des missions ne fût pas amoindrie, ce que vous ne pouviez plus demander à votre superflu, vous l'avez prélevé avec bonheur sur votre nécessaire."

" Un si généreux passé oblige et ne nous permet pas de rester stationnaires en présence des nouveaux besoins qui se révèlent des saintes entreprises qui se préparent ou des ruines qui s'amoncellent dans les plus importantes missions. Celles de l'Océanie centrale s'appellent à reprendre avec ensemble et vigueur le cours de leurs pieuses conquêtes, doublement encouragées à cet effort décisif par l'affaiblissement visible de l'empire du démon sur les tribus sauvages, et par l'arrivée de nombreux auxiliaires que la Société de Marie leur envoie. L'Inde, livrée en ce moment à toutes les horreurs de la guerre, a déjà poussé vers nous son cri de détresse ; elle compte sur nos secours pour relever ses églises, ses orphelins et ses écoles en cendres.

" En Chine et dans l'empire d'Annam, les chrétiens subissent actuellement l'épreuve d'une crise qui nous effraierait par sa violence, si la liberté religieuse ne se faisait pas entrevoir à nous dans les desseins de la miséricorde divine, comme devant sortir de cette dernière lutte. Mais quand cette liberté, si chèrement achetée, viendra consoler cette terre des martyrs, qui cicatrifiera les plaies, qui réparera les désastres d'une longue et cruelle persécution, si ce n'est le pieux dévouement de nos associés ? Missionnaires et néophytes ont vu s'épuiser dans ces combats héroïques leur sang généreux et leurs dernières ressources ; la charité de leurs frères reste leur unique espérance ; elle ne leur manquera pas, elle saura grandir encore pour venir en aide et assurer la victoire à ces intrépides confesseurs de la foi."

Le compte général des recettes et des dépenses pour l'année 1857 suit cette note : Sur les 4 millions 191,716 fr., chiffre total des recettes, la France figure pour 2,583,514 fr. ; puis viennent la Belgique, 239,122 fr. ; la Prusse, 199,264 fr. ; les Etats-Sardes, 197,927 fr. ; l'Irlande, 130,843 fr. ; l'Amérique anglaise, 95,477 fr. ; les Pays-Bas, 81,556 fr. ; les Deux-Siciles, 75,245 fr. ; les Etats de l'Eglise, 73,730 fr. ; les Etats-Unis, 68,565 fr. ; le royaume Lombardo-Vénitien, 58,276 fr. ; la Suisse, 52,263 fr., etc.

Il y en a toujours celui des diocèses du monde qui donne le plus : 242,053 fr. ; Paris ne vient qu'en seconde ligne, 164,493 fr. ; puis viennent : Cologne, 144,722 fr. ; Cambrai, 101,347 fr. ; Rennes, 79,626 fr. ; Nantes, 77,024 fr. ; Bordeaux, 63,321 fr. ; Marseille, 59,376 fr. ; Toulouse, 59,035 fr. ; Gand, 58,910 fr. ; Malines, 55,348 fr. ; Avignon, 54,110 fr. ; Turin, 51,774 fr. ; Strasbourg, 50,830 fr., etc.

Les *Annales de la Propagation de la Foi* sont tirées actuellement, tous les deux mois, à 198,650 exemplaires : savoir : français, 122,000 ; anglais, 20,000 ; allemands, 20,000 ; espagnols, 1,650 ; flamands, 5,000 ; italiens, 25,000 ; portugais, 2,500 ; hollandais, 2,000 ; polonais, 500. Parmi les éditions des *Annales*, il s'en trouve trois en allemand, deux en anglais et trois en italien.

Cette livraison des *Annales* contient la note suivante de M. Legrégeois, directeur du séminaire des Missions-Etrangères, à Paris :

" Nous avons expédié récemment cinq nouveaux missionnaires, dont voici les noms et la destination :

" 7 mars. — M. Raynaud (Antoine-Marie), de Saint-Flour, pour la Cochinchine septentrionale.

" 21 mars. — MM. Landru (Jean-Marie), d'Auch, et Joannu (Pierre-Marie), de Saint-Brieuc, pour la Corée ; Mabileau (François), de Nantes, et Camard (François-Marie-Mathurin), de Saint-Brieuc, pour le Sutchuen méridio-oriental.

" Le premier de ces chers confrères est parti avec Mgr Pellerin, à la mission duquel il est destiné, et les quatre autres sont allés s'embarquer à Bordeaux, sur un navire qui doit les porter à Hong-Kong.

" Nous ferons de nombreux envois après l'ordination de la Trinité, où nous comptons près de vingt nouveaux prêtres. Le besoin d'ouvriers se fait tellement sentir dans plusieurs de nos missions, que nous serons encore loin de pouvoir y satisfaire après ces départs multipliés."

" A la suite de cette note, on lit encore dans les *Annales* :

" Se sont embarquées à Marseille, le

21 février 1858, pour se rendre à Nazareth en Galilée, Mme Laure Grenet, du diocèse de Soissons, et Mme Sarah Mareq, du diocèse d'Amiens. Ces deux religieuses appartiennent à la Congrégation des Dames-de-Nazareth, dont la maison-mère est située à Montmirail (Marne).

" Quatre élèves du séminaire d'All-Allows, en Irlande, viennent de partir pour les missions ; ce sont : MM. Philippe Lynch, prêtre, et Patrice O'Reilly, mineur, pour le diocèse de Roseau ; James Kelly, prêtre, pour Beverley, et Frédéric Senera, mineur, pour Pittsburg (Etats-Unis)."

Nouvelles de Jérusalem.

On lit dans les journaux français.

Jérusalem, 1er avril 1858.

L'affluence des pèlerins dissidents est grande cette année en Terre-Sainte ; les plaines et les montagnes de la Palestine sont sillonnées en tout sens par de longues caravanes venues de tout les points de l'empire ottoman et de certaines contrées de l'Europe ; la population de la triste et désolée cité du Fils de Dieu est momentanément doublée, et les couvents grecs, arméniens, coptes et latins, sont insuffisants pour contenir les nombreux hadjis (pèlerins) qui inondent et encombre littéralement les rues de la partie haute de la Ville sainte ; du matin, au soir des flots de peuple se pressent dans les sanctuaires, et l'église du Saint-Sépulchre ne désemplit pas de visiteurs, qu'un malheur, ne se font pas toujours remarquer par la gravité de leur maintien ni par le recueillement de leur piété. On se console en pensant que c'est une pensée de foi qui pousse ces nombreux schismatiques vers le Sépulchre du Rédempteur des hommes ; là, dans ce même temple de la Résurrection, ces pauvres chrétiens sont témoins de la majesté sainte et de la piété recueillie qui président aux cérémonies latines ; ils en sont parfois frappés, et ils conçoivent pour le catholicisme une estime dont ils ne peuvent pas toujours s'empêcher de donner des marques extérieures ; nous savons que la lumière de la vérité a éclairé l'esprit de plusieurs et que la grâce a touché plus d'un cœur.

On estime à quinze ou seize mille le nombre des pèlerins dissidents grecs, russes, bulgares, moldaves, valaques, arméniens, syriens et coptes, et il est consolant de voir que les pèlerins catholiques sont moins rares que par le passé. Si l'empereur Nicolas vivait encore, il ne serait plus difficile à dire, comme il le fit dans une circonstance que nous ne voulons pas rappeler ici, que la France se donnait beaucoup de mouvement pour faire habiter les sanctuaires de Jérusalem par le *vide*. Indépendamment des pèlerins catholiques orientaux, tels que les Maronites, les Grecs-Unis et quelques Arméniens, il y a en ce moment à Jérusalem près de deux cents catholiques occidentaux. Nous avons des Français, des Anglais, des Irlandais, des Polonais, des Prussiens, des Autrichiens, des Hongrois, des Bavares, des Italiens de la haute et de la basse Italie ; nous avons des Américains du Chili et de la Nouvelle-Grenade.

Le 19 du mois passé, une caravane venant de la France et composée de vingt-trois pèlerins est arrivée à Jérusalem, où elle a trouvé un accueil sympathique auprès du Patriarche latin et une cordiale hospitalité chez les religieux franciscains. Cette caravane a déjà accompli de pieuses courses à Bethléem, St-Jean in Montano, Saint-Saba, la Mer-Morte, le Jourdain, Jéricho, Béthanie, etc. Huit jours après son débarquement à Jaffa, elle était suivie en Terre-Sainte par une caravane allemande de vingt-et-une personnes, dont douze laïques et huit ecclésiastiques. Le président de cette dernière caravane est un vénérable chanoine de Pologne, l'abbé Straus, président d'une société dite du Saint-Sépulchre, fondée il y a deux ans à Cologne à l'instigation d'un fervent pèlerin prêtre de la Prusse, qui fut frappé de l'état d'infirmité où se trouve le catholicisme en Terre-Sainte, en présence des Grecs et des Arméniens. Dieu a béni cette œuvre ; elle a déjà recueilli des aumônes assez considérables qu'elle fait passer au Patriarche latin et aux moines franciscains. La présence aux Saints-Lieux de ces deux caravanes d'élite produit un excellent effet non-seulement chez les latins, mais aussi chez les schismatiques. On ne saurait trop louer et favoriser ces pèlerinages collectifs, qui sont providentiellement appelés à réveiller les sympathies de l'Occident pour la Terre-Sainte.

Jusqu'à ce jour, les officiers ecclésiastiques ont été célébrés au Saint-Sépulchre sans désordre de la part des schismatiques. L'autorité locale fait prendre de grandes précautions ; tous les pèlerins orientaux sont fouillés par les soldats à la porte de l'église du Saint-Sépulchre. Le dimanche des Rameaux, ils ont saisi une quarantaine de coutelas cachés dans les dos et sous les habits de ces visiteurs peu pacifiques. Après demain, les Grecs et les Arméniens donneront de nouveau le triste spectacle de la superstition et du sacrilège cérémonie du feu sacré.

Dieu veuille qu'à cette occasion il n'y ait ni rixe, ni effusion de sang !

Malgré les troubles qui ont agité et qui menacent encore d'agiter certaines parties de la Palestine, il y a pour les voyageurs européens une grande et parfaite sécurité sur les routes.

Entrevue de l'Empereur Nicolas et du Pape Grégoire XVI.

Le cardinal Wiseman vient de publier un ouvrage intitulé : *Vies des quatre derniers Papes*. On y lit le passage suivant, où le Cardinal raconte la célèbre entrevue de l'empereur Nicolas et du Souverain-Pontife :

" Le Czar, comme chef de l'Eglise grecque, se croyait l'égal, sinon le supérieur du Pape ; la position de celui-ci était délicate, difficile. Jamais on n'a su le sujet précis de l'entretien. Le Souverain-Pontife s'est toujours borné à dire : " J'ai fait entendre à l'Empereur tout ce qu'il a pu m'inspirer alors l'Esprit " Saint. " Un Anglais se trouvait au Vatican avant et après la réception ; Nicolas était arrivé au milieu de brillants officiers : le monarque relevait sa haute et belle taille ; son pas assuré et martial annonçait le sentiment de la puissance. En traversant les nombreuses pièces qui conduisaient à la salle de réception, l'Empereur saluait avec autant de grâce que de majesté les personnes échelonnées sur son passage. Mais quand il quitta le Souverain-Pontife, son visage était pâle, ses traits étaient contractés, ses cheveux en désordre, et cet air d'aisance fermait sous le poids de sombres pensées. D'un pas précipité, inégal, il arriva au pied du péristyle, et au lieu de donner le temps à son cocher d'avancer sa voiture, il se jeta désespérément dans celle-ci, qui partit aussitôt.

Affaires de Chine.

On lit dans le *Constitutionnel*.

" L'expédition contre les quatre-vingt-seize villages autour de Canton, dont je vous parlais dans ma dernière lettre, reste encore différée. On dit qu'elle n'est pas du goût du vice-roi Pi-Kwei qui ne veut pas risquer sa popularité en prêtant aux alliés ses concours, qu'ils réclament contre les bandes des *boxers*. Les plaies continues que nous avons dans cette saison sont probablement la vraie cause du délai. Vous savez qu'il n'y a pas de chemins en Chine, et comme les rizières sont actuellement inondées, il n'est pas étonnant que les officiers hésitent à engager dans un pays certainement hostile une colonne peu nombreuse, qui n'aurait pu s'avancer ou se déployer que dans d'étroits sentiers au milieu des marais.

" En attendant que l'expédition contre les villages situés autour de Canton puisse avoir lieu, on se préoccupe beaucoup du traité à passer avec l'empereur de la Chine. Un haut personnage indigène, San-Tehao, a offert son concours et a proposé de porter à la connaissance du Fils du Ciel, lui-même le projet de traité. Les conférences vont donc s'ouvrir à Sang-Hai, et les plénipotentiaires se trouveront réunis à leur poste à la fin du mois prochain (Avril).

" On espère que les commissaires chinois arriveront à Sang-Hai à la même époque, et que le traité sera promptement fait, car lord Elgin se montre pressé d'en finir. Le ministre anglais a reçu des avis de son gouvernement ; l'Angleterre a besoin de concentrer toute son attention et toutes ses forces sur l'Inde, dont la situation est pour elle bien autrement grave que celle des affaires de Chine.

" Il est bon, sans doute, qu'on se sache ; mais trop d'empressement mis sous l'empire de pareilles préoccupations, nuirait peut-être, car l'on ne pourrait tirer du gouvernement chinois tous les avantages que l'on doit raisonnablement attendre. On croit généralement qu'il serait possible de faire adopter à la Chine un nouveau système politique et de l'amener à mettre enfin quelque franchise dans ses relations avec les européens.

" La prise facile de Canton, contre laquelle aucune troupe chinoise ni tartare n'a pu un moment résister, malgré la supériorité du nombre et de la position, exercera certainement une grande influence, car elle a démontré l'insuffisance des moyens de défense des provinces chinoises contre la tactique européenne. Cette insuffisance est d'autant plus étonnante, que les Chinois et surtout les Tartares, ne manquent pas de courage ; mais l'organisation de leur armée est très mauvaise, et les soldats n'ont aucune confiance dans leurs chefs toujours prêts à se vendre et à les vendre eux aussi en même temps. On ne se fait pas une idée, en France, de l'immoralité qui règne dans toute l'administration chinoise, civile et militaire.

" Toutes ces circonstances sont donc favorables pour ouvrir la Chine ; ce but une fois atteint, l'Europe ne serait pas seule à en profiter, car l'empire y trouverait de grands avantages moraux et matériels. La population regorge, et elle se trouve sans cesse exposée à la famine. Elle désire vivement que les relations s'étendent avec l'extérieur, et les Européens n'ont absolument pour adversaires que les fonctionnaires et les

classes supérieures, qui, pour leur influence, redoutent le contact de nos idées.

" Je quitte Hong-Kong pour Shanghai, avec espérance de me rendre jusqu'à Pékin à la suite de l'ambassade de France, qui a, dit-on, des chances d'aller y ratifier le traité franco-anglais."

Nouvelles d'Europe.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*.

Les conférences de Paris sont enfin ouvertes. Le *Moniteur* annonce que les plénipotentiaires de France, d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie, de Sardaigne et de Turquie se sont réunis le samedi 22 mai en conférence à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, " pour s'occuper de l'organisation des principautés danubiennes."

Malgré la sphère que cette phrase semble assigner aux délibérations de la conférence, l'opinion générale est qu'elle ne se séparera pas sans avoir réglé, au moins provisoirement, la question du Montenegro. D'un autre côté, on dit que la cour de Vienne fait des démarches pour qu'une commission spéciale, chargée de régler l'affaire du Montenegro, se réunisse dans cette capitale. Mais cette prétention n'est pas près de se réaliser, et la Prusse, assure-t-on, s'y opposerait en termes formels.

A l'exception de M. le comte Walewski, président, les seconds plénipotentiaires assistent seuls aux conférences. Ce sont : pour l'Autriche, le baron de Hubner ; pour l'Angleterre, lord Cowley ; pour la Sardaigne, le marquis de Villamarina ; pour la Prusse, le comte de Hatzfeld ; pour la Russie, au lieu du baron de Brunnow, M. le comte de Kisseleff, son ambassadeur à Paris ; quant à la Turquie : Djemil-Bey, son ancien ambassadeur à Paris, est remplacé par Fuad-Pacha, envoyé extraordinaire.

Les négociations relatives à l'affaire du *Cagliari* continuent entre Berlin, Naples et Turin, et l'on espère qu'elles aboutiront bientôt à un résultat satisfaisant. On apprend de bonne source que le roi de Naples a déclaré qu'il était disposé à accepter le jugement arbitral de la Prusse, comme base d'un arrangement, aussitôt que la cour d'appel aurait rendu son arrêt sur la saisie du steamer.

En attendant, le gouvernement anglais a reçu la réponse du gouvernement napolitain à sa demande d'indemnité pour l'arrestation des deux mécaniciens Park et Watt. Le gouvernement napolitain, sans refuser absolument cette demande, en disant la légalité. Sur quoi, le *Times* invoque énergiquement le recours immédiat aux moyens coercitifs. Du reste, les dernières nouvelles de Naples confirment que le gouvernement des Deux-Siciles se met en mesure de résister à des attaques venant de l'extérieur. Il arme les côtes du royaume et procède à l'augmentation de ses forces de terre et de mer.

La discussion qui se poursuit dans la chambre des députés de Turin sur la loi qui autorise un emprunt de 40 millions a amené un nouveau manifeste de M. de Cavour, qui laisse échapper peu d'occasions d'exposer à la chambre et au pays l'ensemble de sa politique. Cette fois M. de Cavour a insisté sur la disposition patriotique du gouvernement à se servir en toute occasion du talent de ses adversaires pour le service du pays, et à ne tenir aucun compte des opinions de ceux dont il croit pouvoir employer utilement le zèle et les lumières. Après avoir cité à l'appui de ses paroles plusieurs exemples choisis dans le passé, M. de Cavour en a pris un dans l'avenir, et faisant la supposition, toujours accueillie de la chambre, d'une nouvelle guerre pour l'indépendance italienne, il a déclaré qu'alors même que les députés de la Savoie auraient voté contre cette guerre, il n'en placerait pas moins à l'avant-garde de l'armée la brigade de Savoie. A la suite de ce discours, un député a cru pouvoir comparer le ministère à cette héroïne des *Mille et Une Nuits* qui sauve tous les matins sa vie, en remettant à la nuit suivante la suite d'une intéressante histoire.

En Angleterre, malgré les bulletins continus des succès partiels, les affaires de l'Inde continuent à préoccuper les journaux. Le *Morning Post* estime qu'il faudrait 20,000 hommes de renforts pour abattre l'insurrection dans le royaume d'Oude. Quant au *Daily News*, il prétend qu'on a reçu une dépêche de sir Colin Campbell, qui dit que si la confiscation prononcée par lord Canning est maintenue, il lui faudra 200,000 hommes pour soumettre le pays. — Le parlement ne s'ouvrira pas, par suite des vacances de la Pentecôte.

Des nouvelles d'Alexandrie, parvenues en Angleterre par la voie télégraphique, rapportent que l'héritier présomptif du vice-roi, Ahmet-Pacha, s'est noyé dans le Nil, le 24 mai, avec sa suite ; la voiture qui les renfermait ayant été précipitée dans le fleuve.

Une lettre de Vienne raconte que les esprits, dans les principautés danubiennes, sont en fermentation ; que les récents succès des Monténégrins, accueillis avec enthousiasme, ont éveillé un espoir impatient de secouer le joug des Turcs, et qu'on prévoit comme possible un

solèvement général de toutes les populations du rit grec contre la domination de la Porte.

Légitime correctionnel de Chalon-sur-Saône a rendu son jugement dans l'affaire de l'échauffourée du 6 mars. La lecture des considérants a occupé près d'une demi-heure. Il y a eu 15 acquittements et 20 condamnations.

Ont été condamnés: Henri Seret, à 4 ans de prison et 1,000 fr. d'amende; Trevez, à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende; Pouyet et Dard, à 2 ans de prison et 100 fr. d'amende; Blanc, Catherine et Berthe, à 1 an de prison et 100 fr. d'amende; Donard et Anspeck, à 6 mois de prison; Bertrand aîné, à 6 mois de prison et 100 fr. d'amende; Gauthier et Gaudry, à 2 mois de prison; Jouan, père, à trois mois de prison et 100 fr. d'amende; Michel Bouquereau dit Goupin, Martin (Nicolas), Raudot et Pierre dit Champagne, à 1 mois de prison; Bertrand (Hubert), à 15 jours de prison; Bram, à 50 fr. d'amende.

Documents publics.

(Suite.)

Disons maintenant un mot de l'intéressant rapport de M. Scotte, commissaire du domaine public. Ce document qui forme un volume de 160 pages se divise avec ses appendices en seize chapitres principaux, dont nous allons extraire quelques renseignements.

Sur 5,053,668 acres de terre à vendre dans le Bas-Canada, 34,064 acres ont été vendus et 500 acres concédées gratuitement. Le prix d'achat s'est élevé à la somme collective de \$3,737; et la somme retirée pendant l'année en paiement de terres acquises de la Couronne dans le Bas-Canada a été de \$2,491.

Le revenu gros des biens des Jésuites s'est élevé à la somme de \$4,941 et le revenu net à la somme de \$4,063.

Le revenu net de la seigneurie de Lauzon a été de \$1,915.

Sur 1,118,688 acres de terres à vendre dans le Haut-Canada, 122,119 acres ont été vendus et 33,767 acres ont été accordées gratuitement. Le prix d'achat s'est élevé à la somme de \$48,921.

La réserve faite en faveur du fonds des écoles dites de Grammaire et des écoles primaires a produit une somme collective de \$25,782.

Le revenu des forêts et glissoires destinées à la descente des bois dans les rivières s'est élevé à une somme de \$67,439, à laquelle il faut ajouter environ \$12,000 pour prix des locations de placers d'exploitation dans les bois.

Le revenu net total versé dans le coffre provincial au profit du fonds consolidé par l'entremise du département des Terres Publiques a été de \$98,511 pour l'année 1857.

Les dépenses générales et particulières du département se sont élevées à la somme de \$51,915.

Le Rapport présente des tableaux des recettes et dépenses des fonds spéciaux créés en faveur des municipalités, des écoles et autres objets.

Il a été arpenté 210,000 acres de terre dans le Bas-Canada et le tout total de ces arpentages, qui ont rapporté à 15 cantons, a été de \$5,222.

Il a été arpenté 290,590 acres de terres dans le Haut-Canada, et le tout de ces arpentages qui ont rapporté à 18 cantons ou localités a été de \$10,370.

Le département des Terres Publiques a enregistré dans ses livres 12,871 lettres et 201 Ordres en Conseil expédiés par tout la Province. Ce chiffre énorme peut donner une idée de l'immense correspondance entretenue par ce département avec toutes les parties de la Province. Le nombre des lettres en 1852 n'avait été que de 5,924, il était déjà rendu au chiffre de 12,258 en 1856.

Le revenu des bois est plus considérable dans le Bas-Canada que dans le Haut-Canada; il a produit pour le Bas-Canada \$28,505 en 1857 et \$23,739 pour le Haut-Canada.

Le revenu des glissoires érigées sur l'Ontario et le Saint-Maurice a produit \$7,741, pour l'Ontario et \$1,252 pour le Saint-Maurice.

L'appendice U, de ce rapport contient le compte rendu de la mission de M. Nettle, l'habile surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada.

M. Nettle rend compte de l'importance d'un grand nombre de rivières sur les deux rives du Saint-Laurent, comme lieu d'émigration pour la propagation de l'espèce si belle et si recherchée du saumon du Saint-Laurent. Par ses soins déjà, un grand nombre de rivières obstruées par des écluses ont été munies de dalles à godets pour permettre au saumon de remonter les courants et d'aller déposer dans les lacs les œufs germés des millions de sujets de la nouvelle génération de ce roi des poissons.

En passant M. Nettle dit un mot des qualités du sol et des ressources immenses des territoires qui bordent les deux rives du Bas Saint-Laurent; il ne laisse pas, non plus, passer l'occasion de rendre justice à la noble tribu de nos bons sauvages Montagnais et au zèle infatigable des excellents missionnaires auxquels ils doivent en partie leurs vertus pratiques.

M. Nettle recommande de concéder les diverses rivières saumonneuses à bail au plus offrant, soumis aux règles prescrites pour la conservation des espèces de poisson qui fréquentent ces rivières. Il recommande encore de réserver quelques rivières qui devraient être conservées comme *contrées-piscicoles*, destinées à favoriser la multiplication du poisson.

C'est en conformité de cette recommandation qu'a été donné à la Compagnie de la Baie d'Hudson d'avoir à remettre entre les mains du gouvernement provincial tous les postes de pêche et de chasse, connues sous le nom collectif de *Indes du Roi* sur la rive nord du Saint-Laurent.

A ce propos nous croyons juste d'attirer l'attention du gouvernement et de M.

le surintendant des pêcheries sur les droits incontestables qu'ont les sauvages montagnais à l'exploitation d'une partie, au moins, de ces endroits de pêche. On ne doit pas avoir oublié le contenu de la requête présentée au gouverneur général, par les chefs de la nation Montagnaise, et nous croyons du devoir de l'exécutif de se montrer favorable à la légitime demande de ces premiers enfants du sol canadien. Il ne faut pas perdre de vue que la fermeture des comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui doit avoir lieu dans dix huit mois, va changer entièrement la condition du commerce qui se fait avec les sauvages et qu'il n'est que raisonnable de pourvoir aux souffrances que ce changement subit de système va probablement faire naître, à l'abord.

C'est encore à M. Nettle, nous croyons, qu'est en parti dû le nouveau projet d'encouragement pour la grande pêche des espèces de la morue, du hareng et du maquereau.

Nous avons visité l'*Océaire-piscicole* que M. Nettle a établi dans sa propre maison, rue sainte Ursule; c'est certes un beau modèle du genre, et les vastes proportions des bassins peuvent permettre l'éclosion et l'élevage de milliers de saumons tous les ans. Dans ce moment environ 100 petits individus de l'espèce des truites des lacs, éclos dans le bassin supérieur de l'*Océaire-piscicole*, s'ébattaient et croissaient dans le grand bassin inférieur de l'appareil. C'est charmant de voir ces petits poissons qui ont maintenant environ un pouce de long venir sucer les miettes de pain et les morceaux de foie bœuf qu'on leur jette. Il ne faut pas perdre de vue que cette industrie pratique de la pisciculture, à peu près nouvelle en Europe et en Amérique mais depuis longtemps pratiquée en Chine, est devenue une chose importante en France, où des millions de poissons sont élevés dans les étangs, les lacs et les rivières comme on élève les animaux de basse-cour pour les marchés intérieurs et extérieurs.

(A continuer.)

Le Bas Saint-Laurent.

Le *Leader* de Toronto a publié sur les campagnes du bas du fleuve un remarquable article que le *Canadien* a traduit comme suit:

" Tandis que l'étoile de l'empire, ou au moins le progrès de la colonisation s'avance vers l'ouest, nous oublions facilement qu'à l'est de nous se trouve une vaste contrée inhabitée; ce sont les terres avantagées de la couronne dont la plus grande partie est dans le Bas-Canada. Dans le supplément du rapport des commissaires des terres de la couronne, il y a plusieurs renseignements importants au sujet de la valeur productive de certaines parties du Bas-Canada que l'on a regardés généralement comme ayant peu ou point de valeur. M. Nettle, le surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada mentionne le progrès effectué par M. Tetu, en fait de culture, sur la rive des Escoumins au-dessous du Saguenay. La récolte du blé, de l'orge de l'avoine, des pois et des patates est aussi belle, dit-il, que celles qu'il a vues dans le Haut-Canada ou en Angleterre.

" M. Boutillier, dans son rapport sur la colonisation a enregistré des faits semblables. Un chemin de colonisation est sur le point de se faire depuis les rapides des Roches jusqu'à Metabetchouane, sur le lac St. Jean. Vingt-quatre milles de cette route sont maintenant ouverts; et les établissements se succèdent à mesure que la route se prolonge. M. Gondin rapporte que les terres sont défrichées et ensemencées en même temps que la route est ouverte; laquelle route n'avance pas assez vite au gré des colons qui sont obligés d'attendre pour entrer dans la forêt et poursuivre le défrichement. Les townships coupés par de routes s'établissent rapidement.

" Les faits prouvent que si le Bas-Canada est retardé en fait d'agriculture, la cause en est dans les systèmes employés par le gouvernement et qui diffèrent de ceux suivis dans le Haut-Canada.

" Dans le Bas-Canada, la colonisation en autant qu'elle concerne les routes est laissée à elle-même tandis que dans le Haut-Canada, on ouvre des chemins dans chaque nouveau district.

" Sans chemins il n'est pas surprenant que la colonisation languisse sur les bords du Saint-Laurent, et il est évident maintenant qu'elle n'attend que des routes pour s'étendre dans cette partie de la province. La politique suivie à l'égard du Bas-Canada devra maintenant comme on s'y attend, lui donner un nouvel essor et arrêter la perte de sa puissance vitale causée par l'émigration aux Etats-Unis. Dans les districts nouvellement ouverts les colons ne sont pas des émigrants d'Europe mais des Canadiens-Français venus des anciens établissements du Bas-Canada. Quarante familles ont pénétré à six lieues en delà du Metabetchouane, sur les bords du lac St. Jean, à une latitude de 48° 30'." En cet endroit, deux nouveaux townships se sont formés et deux autres vont bientôt surgir. Le grain recueilli dans le voisinage de Metabetchouane est, dit-on d'un rendement plus abondant et de meilleure qualité que dans tout autre partie du comté de Chicoutimi. Le comté produit déjà du grain plus qu'il n'en faut pour sa consommation. La mouche à blé n'a pas encore fait son apparition dans ces nouveaux établissements et la maladie de la patate y est inconnue.

La première gelée assez forte pour endommager la végétation s'est fait sentir l'année dernière, dans la partie haute de Chicoutimi, le 29 octobre, lorsque la moisson était recueillie; en conséquence le dommage fut nul. M. Price, M. P. P., dit que, le 12 novembre, la charnue fonctionnait encore dans les endroits secs. Jusqu'à cette date, il n'y a eu que deux légères chutes de neige qui ont disparu dans l'espace de quelques heures.

Il ajoute que la récolte du blé était bonne, celle du seigle excellente, celle de l'avoine abondante et d'excellente qualité; l'orge était bon, excepté là où la terre avait été brûlée le printemps, et où la moisson a été médiocre, en conséquence de la sécheresse de juin; les patates avaient rendu 200 à 450 boisseaux par acre; les navets avaient été détruits par la mouche; le foin endommagé par les pluies de l'hiver précédent, était rare. Tout ce qu'on a dit de la douceur du climat de cette " magnifique contrée " du Saguenay, comme l'appelle M. Boutillier, est contraire aux notions qui prévalaient auparavant à ce sujet. De fait, pour que cette partie du pays soit décrite comme un paradis terrestre il n'y aurait qu'à l'offrir en compétition à la compagnie de la Baie d'Hudson, aux Etats-Unis ou au Nouveau Brunswick. Ce qui prouve que ce comté n'a pas fait peu de progrès, c'est que dans les townships de Chicoutimi la valeur des terres a doublé dans l'espace de 4 ans.

" Il n'est pas probable que la description officielle du Saguenay puisse engager les émigrants européens à choisir cette endroit pour y fixer leur demeure, au lieu de diriger leur route vers l'ouest. Néanmoins, les nouveaux établissements vont continuer de s'ouvrir; les canadiens les plus hardis les occuperont plutôt que d'aller chercher de nouvelles demeures aux Etats-Unis. Ainsi l'isolement des deux races est destiné à se perpétuer encore pour longtemps, la population du Bas-Canada demeurant plus française que la France elle-même et celle du Haut-Canada déployant l'activité infatigable des peuples d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Il est impossible de remédier à cette isolement et si, par le système actuel de l'ouverture des chemins de colonisation dans le Bas-Canada, nous pouvons empêcher que la fleur de la population canadienne ne passe aux Etats-Unis, nous aurons obtenu un résultat important."

SOMMAIRE DES PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Toronto 11 Juin.

Plusieurs bills ont été lus et discutés dans les deux chambres.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le comité spécial de l'élection contestée d'Outaouais a déclaré M. Scott digne élu et la pétition de M. Bell frivole et vexatoire.

Toronto, 10 Juin.

M. Cartier introduit un bill pour défranchiser les paroisses de Saint-Sylvestre et Saint-Antoine de Tilly dans le comté de Lotbinière pour la durée du présent parlement.

Toronto, 12 Juin.

Le bill de judicature pour le Bas-Canada a subi sa troisième lecture après avoir reçu quelques amendements. On a continué l'enquête dans l'affaire de l'élection d'Essex.

Le drapeau de Carillon.

Nous avons reçu le beau morceau de musique composé par M. Sabatier sur les paroles de M. Octave Crémazie. Nous n'avons pas besoin de répéter, à l'occasion de la publication de cette belle page de poésie et de musique nationales, tout ce que chacun connaît déjà sur le sujet; personne n'ignore que le poète a compris et rendu avec bonheur la pensée du Canada Français dans la belle légende du " Drapeau de Carillon " et tout le monde sait que le musicien a compris le poète et la merveilleusement interprété. Cette perle poétique et musicale sera donc un ornement obligé de tout écrivain canadien.

Revue des Journaux.

Pourquoi ne commencerions-nous pas cette revue en consacrant quelques lignes au *Journal de l'Agriculture*. Après avoir été dirigé, par intérim, pendant 3 ou 4 mois, par un agriculteur de beaucoup de mérite, M. Ossaye, ce journal est revenu aux mains de son directeur, M. J. Perreault.

Notre jeune compatriote est allé recevoir, en France, à l'école de Grignon, son diplôme d'ingénieur agricole; et il vient aujourd'hui mettre, au service de son pays, les connaissances qu'il a acquises sous les mains les plus expérimentées.

M. Perreault donne une nouvelle qui sera bien reçue par nos agriculteurs: convaincu de l'excellence d'un croisement des races canadienne et Ayrshire, il a fait acquisition de 8 vaches, 1 taureau, et 7 veaux, de cette dernière race, qui formeront bientôt, dit-il, un troupeau choisi capable de pourvoir aux besoins de nos sociétés d'agriculture et de ceux de nos agriculteurs désireux d'améliorer leur bétail, dans le sens de la production du lait et de la précocité.

Nous applaudissons avec joie à cette entreprise, hardie sans doute, mais qui peut avoir d'excellents résultats. M. Perreault s'expose à des pertes considérables; car chacun de ces animaux, rendu au Canada, représente, en moyenne, une valeur de \$20; et tout le monde doit comprendre quelle difficulté, il y a, à transporter ainsi un troupeau à 1200 lieues de distance; mais l'un des éléments essentiels de nos progrès agricoles existait désormais, puisque le cultivateur, voulant améliorer la race de ses bestiaux, pourra se procurer dans le pays même des animaux reproducteurs de l'une des premières races du monde, à moins de frais, et sans aucun des embarras de l'importation directe. (*Patrice*.)

ÉLECTION DE CONSEILLER.—M. Hill a été élu conseiller pour le quartier Saint-Jean, au lieu et place de M. Bureau, résignataire.

Nouvelles par le " Nova Scotian "

Le *Nova Scotian* n'a pu s'engager dans le détroit de Belle-Isle, à cause des glaces qui en fermaient l'entrée, lors de son arrivée dans ces parages; en conséquence il est venu prendre le chenal du Sud, et s'est arrêté à Saint-Jean de Terre-Neuve. Le télégraphe a transmis le sommaire des nouvelles apportées par ce navire.

ANGLAIS.—Le gouvernement anglais a informé les chambres qu'on a transmis des ordres aux officiers des vaisseaux de guerre, en croisière dans le golfe du Mexique, de se tenir sur leurs gardes et d'user de la plus grande discrétion, dans l'accomplissement de leur mission contre les navires négriers.

Le *Niagara* et l'*Agamemnon*, porteurs du câble transatlantique sont partis de Plymouth pour les côtes-ouest de l'Irlande.

GRÈCE.—On parle de troubles survenus en Grèce, à propos du recrutement militaire et de la loi des remplacements.

INDÉS.—Le brigadier Walpole a subi une défaite dans l'Inde.

Le général Adrien Thorpe a été tué. Les Ghorkas, sous le commandement du Colonel Jones, se sont emparés de Mogadabad. A Futtaghur les rebelles ont été défaits; mais le général Penny, qui commandait les troupes en cette occasion, a été tué dans une ambuscade.

Kover Singh a été défilé par le capitaine Le Grand, commandant un détachement de la colonne du brigadier Douglas.

Sir William Peel est mort à Cawnpore, de la petite vérole.

Sir Hope Grant était retourné à Lucknow.

Réception du célèbre Pianiste Liszt dans le tiers-ordre de Saint-François.

Le célèbre pianiste François Liszt a été reçu solennellement dimanche dernier dans la confrérie de l'ordre de Saint-François d'Assise, à Pesh. Une messe a été dite à cette occasion à midi, dans l'église des Pères Franciscains, puis la messe vocale de Becker a été exécutée par les membres d'une société de chant et par d'autres admirateurs de Liszt. Après la messe, les assistants se sont rendus dans le réfectoire, où Liszt est entré orné de l'ordre portugais du Christ, a pris la place d'honneur qui lui était réservée, et une prière a été prononcée. Un prêtre de l'ordre a remis ensuite à Liszt le document de réception expédié par le père provincial de Presbourg, et lui a adressé une allocution en latin, dans laquelle il a parlé de grands mérites, comme artiste et comme homme, du nouveau membre de la confrérie. Après plusieurs discours prononcés par divers dignitaires de l'église, par le baron d'Angus, vice-président du gouvernement de Bude, etc., la cérémonie a été suivie d'un dîner. (*Lloyd de Pesh.*)

Honneur rendu au convoi du pauvre.

On lit dans un journal de Paris: " Avant-hier un corbillard pauvrement orné et attelé d'un seul cheval, allait tristement le long de la rue du Foulon-Montmartre; il était précédé d'une voiture de place dans laquelle se trouvait un prêtre et un enfant de chœur. Derrière marchait seul un homme déjà vieux et portant sur son costume toutes les marques de la pauvreté. Il marchait la tête baissée et le front nu. Arrivé dans la rue Notre-Dame-de-Lorette le corbillard fut rejoint par trois jeunes gens très élégamment vêtus, riant et causant entre eux, tout en fumant d'excellents cigares. A la vue du cercueil si peu accompagné, les rires s'éteignirent sur leurs visages; ils se consultèrent un moment, et d'un commun accord, ils vinrent après avoir jeté leurs cigares, se rejoindre, graves et recueillis, au funèbre cortège, qu'ils accompagnèrent ainsi jusqu'au cimetière Montmartre."

NOUVELLES DIVERSES.

AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA CITÉ DE QUEBEC.—M. Okill Stuart est parti pour Toronto où il se rend, en qualité d'avocat de James Gibb et autres s'opposant au bill pour étendre les limites de la cité de Québec.

EFFETS DES PLUIES RÉCENTES.—Les eaux des rivières et des ruisseaux grossis par les derniers orages ont causé des dégâts sur la ligne du chemin de fer de Richmond à Québec. Le remblai a été endommagé près de la gare de Warwick au point de nécessiter l'emploi de deux trains et le transbordement des passagers et des malles: près de Danville un petit pont a été emporté; mais la Compagnie a, de suite, fait ériger un pont temporaire.

Les bannes des chantiers à bois de la rivière Nicolet se sont rompus et 15 à 20,000 billots d'épinette ont été emportés par les eaux.

ACCIDENT.—Colbert Lacroix, de Trois-Rivières et Michel Paquet de Québec se sont noyés samedi dernier, dans les chutes du Mataouin. (*Journal de Québec.*)

Aux dernières dates, Mgr. Walsh, évêque d'Halifax, était sérieusement indisposé. (*Idem.*)

PRÉSENCE D'ESPRIT.—Vendredi de la semaine dernière, M. Vallée, conducteur du Grand-Tronc, sur la ligne de Montréal à Toronto, fut obligé de renvoyer des chars un homme qui avait refusé de payer son passage, à la station d'Aultsville. Presque immédiatement après le départ des chars de cette station, M. Vallée remarqua que l'homme avait disparu de la plate-forme et qu'on ne le voyait pas sur la ligne; la pensée lui vint qu'il s'était peut-être caché sous les chars et que si une prompt mesure n'était pas prise, l'imprudence de cet

homme lui coûterait la vie. M. Vallée serra aussitôt les freins, arrêta le train et ordonna une recherche—on trouva l'malheureux caché sous les chars, la tête en bas et presque épuisé.—Quand on le sortit de là il ne pouvait se tenir debout et il trébucha comme un homme ivre. La poissière et la vitesse avec laquelle les chars avaient marché l'avaient complètement évanoui; et sans la présence d'esprit qu'avait eue M. Vallée d'arrêter les chars aussi promptement, c'en eût été bien tôt fait de lui. On ne saurait trop louer la conduite de M. Vallée et nous espérons sincèrement que les directeurs sauront l'en récompenser dignement. (*Courrier de St. Hyacinthe.*)

NOUVELLES DE L'ITALIE.—Tout le tintamarre des mormons s'est terminé, paraît-il, en fumée et le gouverneur fédéral, M. Cummings, a fait sa paix avec les saints des derniers jours qui lui ont juré obéissance et fidélité. Le Président, M. Buchanan, va conséquemment arrêter le recrutement des trois nouveaux régiments proposés.

UN SERPENT DANS LES ANTILLES.—Il existe dans les Antilles un animal funeste, qui tue par an, au minimum, cinquante personnes, et qui condamne un plus grand nombre à des infirmités incurables. C'est le serpent dit Fer-de-Lance ou *Bothrops lanceola* le plus grand ennemi des colons, long de 4 à 6 et même de 8 pieds, et ayant 3 à 4 pouces de diamètre. Une commission, dont le rapporteur est M. Ruiz, vient de conclure que le meilleur moyen de détruire ce reptile venimeux serait d'acclimater à la Martinique un oiseau providentiel originaire du Cap, et appelé le Secrétaire du Cap (*serpentarius reptivorus*). Le serpentaire reptivore est un magnifique oiseau que la loi du Cap, protège. Voici comment il détruit le reptile quand il le rencontre: d'abord, par des coups de pattes lancées perpendiculairement sur la tête, avec une précision et une vigueur incroyables, il le blesse à l'endroit du cou; après quoi tandis que d'une patte il l'assujettit sur le sol, en le serrant avec force, le saisissant avec le bec derrière la nuque, par un mouvement rapide de torsion il lui luxé les vertèbres. Rien n'est beau comme l'animal lorsque apercevant sa proie, son œil s'anime, brille, et que tout son corps frémit. Comprenez que les crocoles, avec leur insouciance superstitieuse et leur fatalisme traditionnel, aiment mieux se laisser dépecer et infecter par l'affreux serpent Fer-de-Lance, que de lui opposer le Secrétaire du Cap, au moyen d'une acclimatation intelligente?

MARIAGE ENTRE PROCHES PARIENTS.—Dans la réunion médicale qui vient d'avoir lieu à Washington, M. le docteur S. M. Bemis, de Kentucky, a présenté un rapport très intéressant sur les conséquences pernicieuses qu'entraînent après eux les mariages entre proches parents. Les recherches assidues auxquelles s'est livré M. Bemis, lui ont prouvé que le dix pour cent des sourds-muets, le cinq pour cent des aveugles, et environ le quinze pour cent des idiots placés dans les différents établissements hospitaliers, des Etats-Unis, sont issus du mariage de deux consins au premier degré. Sur un chiffre de 787 mariages entre cousins germains, constatés par M. Bemis, ce dernier a pu se convaincre que 256 avaient produit des aveugles, des sourds-muets, des idiots, etc.

C'est principalement dans l'Ohio que M. Bemis s'est livré aux intéressantes et utiles recherches dont nous entretiens son rapport. Dans les comtés du centre, auxquels le recensement de 1850 donne une population de 1,528,238 âmes, le Dr Bemis a constaté 483 mariages entre cousins au premier degré. De ce nombre 332 ont été stériles ou ont produit des enfants sains, tandis que les 151 autres ont donné naissance à une génération malade. En prenant ces données particulières comme base d'un tableau général pour toute l'Union, sur une population d'environ 24 millions d'âmes, on obtiendrait les résultats que voici: 6,321 mariages entre consins germains, dont 3,677 produisant des enfants mal venus dans la proportion suivante: 1,116 sourds-muets, 468 aveugles nés, 1,554 idiots, et enfin 239 scrofuleux.

Les mariages entre consins au premier degré, sont infiniment plus rares aux Etats-Unis qu'en Europe; néanmoins, le travail de M. Bemis prouve à la fois et combien ils sont malheureusement encore trop fréquents, et les tristes résultats qui en découlent pour la condition saine des enfants, au moral et au physique. Plusieurs Etats de l'Union, le Kentucky entre autres, viennent de passer une loi qui interdit formellement les mariages entre consins germains. Une semblable loi, bien qu'au premier abord elle paraisse restreindre les droits des citoyens, devient au fond une mesure de prudence sociale et presque d'humanité, en présence des constatations que nous venons de résumer. (*Courrier des Etats-Unis.*)

CE QUE PEUT CÔUTER UNE PLAISANTERIE.—M. de H...., un des élégants oisifs les plus connus du monde parisien, vient d'apprendre à ses dépens le danger des mystifications, en essayant de renouveler une plaisanterie dont s'est rendue coupable je ne sais plus quel acteur. Par l'un de ces derniers jours de pluie que nous avons eu assez fréquemment à Paris, M. de H...., relégué par la température dans la galerie de l'Opéra, s'ennuyait à voir passer des voitures chargées, selon la pittoresque expression des cochers; pas une ne s'arrêtait à ses signaux de détresse. L'averse lui coupait toute communication avec le Café Anglais, où l'attendaient de joyeux amis. Tout à coup il aperçut sur l'asphalte un individu se promenant tranquillement avec un vaste parapluie, et le faisant tourner sur sa tête parfaitement abritée. Il semblait narguer ceux qui, pour avoir oublié ce meuble aussi précieux qu'incommode, se

faisait le pied de grue dans les passages voisins.

Une idée illumine soudain M. de H.... Il court résolument à notre homme, lui saisit le bras, se place sous le parapluie, et se met à conter l'histoire la plus délicate qu'il se puisse imaginer, entraînant adroitement son compagnon de route vers le Café Anglais. Arrivé là M. de H.... regarde son auditeur, feint de s'être trompé, de l'avoir pris pour un de ses amis avec lequel il a une ressemblance extraordinaire, et lui adresse tout à la fois ses excuses et ses remerciements. En retrouvant ses amis, M. de H.... se hâte de raconter le bon tour qu'il vient de jouer à un bourgeois, à un pèkin, et en rit aux larmes. " Tu ne le connais pas du tout? lui dit M. A....—Mais non et voilà ce qu'il y a de plus joli! " Quelques minutes après au moment de se mettre à table, M. de H.... veut prendre sa montre dans la poche de son gilet et ne la trouve pas. " Ciel!... Qu'est-ce que tu as fait? s'écrient en chœur les amis. Tu as fait tout effarouché!—Ma montre a disparu!... J'ai eu affaire à un voleur. —Bah! Heureusement tu ne le connais pas, reprit M. A.... ça ne peut pas te compromettre. " (*Journal Français.*)

ANNONCES NOUVELLES.

Bureau de l'Inspecteur Général.—R. S. M. Bonchette.
Bureau des Terres de la Couronne.—Andrew Russell.
Do do do do
Université Laval.
Départ du vapeur Saguenay.—John Laird.
Pâtisseries pour tout le monde.—Wm. McWilliam.

EN CANS.

Sucre brillant, etc.—O. Murphy et Cie.
Marchandises Sèches, etc.—Casey et Cie.

COMMERCE.

IMPORTATIONS.

11 juin.

Par la barque Majestic, capt. Koslake, de Middeboro.—1885 lisses pour chemin de fer, pour D. C. Thomson.
Par la barque Argentinus, capt. Kelly, de Londonderry.—300 tonnes de fer, à C. W. Wilson et Cie.
Par la barque Hereyna, capt. Sheridan, de Liverpool.—2000 poches et 300 tonnes de sel, à G. B. Symes et Cie.

Par la barque Tadmor, capt. McFarlane, de Grangemouth.—525 tonnes de charbon, à Jos. White.
Par le brick Heroica, capt. Kelly, de Hartlepool.—135 chaudières charbon, à A. J. Maxham et Cie.

Par le navire Margaret Pollock, capt. Cruikshank, de Liverpool.—410 tonnes de sel, à A. Gilmour et Cie.
IMPORTATIONS A QUEBEC PAR LE GRAND TRONC.
11 juin.

50 boîtes fruits à P. Riley, 20 tonnes whisky à Lane, Gibb et Cie., 1 caisse à L. Parant, 1 boîte à C. St. Michel, 2 caisses à P. Chabot, 1 quart de clous, 18 caisses d'acier, 6 boucauts de métal, à E. Michon et Cie.
(Par l'Asie.)

VAISSEAUX PARTIS POUR LE CANADA.

Pour Québec.—Scottland, Roncehan, Adept, Lady Eyre, Golden Light, James Reddin, Daphne, Atlantic, California, Maria, Ford Mill, Elizabeth et Sarah, Brodrene, Hebe, Norge, Faithful, Argonaut, Colonist et Wild Irish Girl.
Pour Montréal.—Canada.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

29 mai.

Barque Nicaragua, 13 avril, de Gloucester à Pemberton et Frères, lisses pour chemin de fer.

30 mai.

Navire Arthur, 14 avril, de Liverpool, à A. Gilmour et Cie, lest.

1er juin.

Steamship Indian, 19 mai, de Liverpool, à G. B. Symes et Cie., cargaison générale, 100 passagers de chambre et 184 de l'avent.

3 juin.

Navire Robert Parker, 3 mai, de l'Orient, à ordre, lest.

Barque Bonbay Packet, 26 avril, de Waterford, à ordre, cargaison générale.

—Hortvig, 30 do de Cork, do lest.

—Amazon, 25 do de Waterford, do.

—Wendmere, 17 do de Svelvig, do.

—Sophia Mackenzie, 24 do de Londres, à Benson et Cie, lest.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CASEY & CIE.

MARDI et les jours suivants, à la Nouvelle Chambré d'Enca, rue St. Pierre.
Un lot varié de MARCHANDISES SECHES, consistant en habit d'été et autres articles saufs des derniers arrivages.

—AUSSE—
Une voiture d'été et un traineau de luxe.
La vente à DEUX heures.
CASEY & Cie.,
Québec, 14 juin 1858. E. et C.

SUCRE BRILLANT, ETC.

Par encan seront vendus MERCREDI prochain, le 16 du courant, aux magasins de J. W. LEAVY-CRAFT, écuier, quai Wellington :

32 BOUCAUTS enroulés brillants de la Moscoude
45 Quarts Syrop de Sucre
42 Sacs Piment
97 Canistres Arrow-Root de la Jamaïque
—Et pour clore une consignation—
37 boîtes Thé Twankay
250 do Harings.
La vente à UNE heure précise.
O. MURPHY et Cie.,
Québec, 14 juin 1858. E. et C.

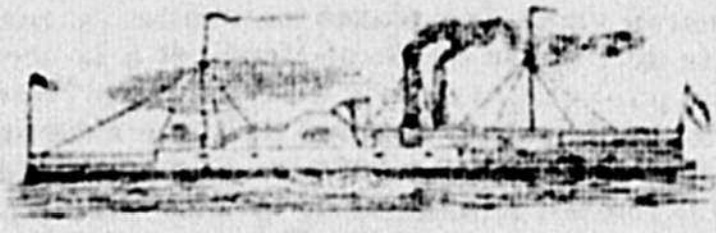
UNIVERSITÉ LAVAL.

LES examens pour l'inscription et le Baccalauréat en Arts commenceront, l'un (l'examen littéraire), le 28 juin et l'autre le 5 juillet.
Québec, 11 juin 1858. 37

CACOUNA

Rivière-du-Loup, Malbaie et Rivière-Ouelle.

Le caprice de première classe pour la mer.



SAGUENAY, CAPITAINE R. SIMARD.

CONTINUERA ses voyages pour les lieux ci-dessus mentionnés.

MERCREDI MATIN.

Le 16 du courant, à HUIT heures.
Pour plus amples informations s'adresser à
JOHN LAIRD,
Chambres St. Lawrence.
Québec, 14 juin 1858.



BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Toronto, 31 mai 1858.

AVIS est par le présent donné qu'il a plus à Son Excellence le Gouverneur-Général, par un Ordre en Conseil, daté de ce jour, ordonner et régler que l'emmagasinage de Fleur dans les Remises aux Bassins du Canal de Lachine, à Montréal, soit jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, gouverner par les règlements suivants :

- 1.—Il sera permis de laisser la fleur dans les Remises deux jours entiers sans payer ;
- 2.—Si elle y est laissée au-delà de deux jours ou de quarante-huit heures, cette fleur sera sujette au paiement d'un cent par jour par baril, pour les premiers quatre jours après l'expiration des quarante-huit heures d'exemption ;
- 3.—Si la fleur était laissée dans les remises au-delà de quatre jours à un cent par jour par baril, elle sera sujette à payer deux cents par jour par baril pour chaque jour suivant l'expiration de ces quatre jours ;
- 4.—Toute partie d'un jour sera considérée comme un jour entier.

Par ordre,
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.
14 juin 1858. 57



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Toronto, 5 juin 1858.

AVIS est par le présent donné qu'environ 138 lots de la Ville et de Parc, dans le Village de Lafontaine, Township de Chertsey, comté de Montcalm, Bas-Canada, seront mis en vente, le 6 et après le 6 de Juillet prochain.

Pour informations s'adresser à A. B. LAFLETTE, écuier, Agent à St. Jérôme, dans le dit comté.
ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.
14 juin 1858. 57

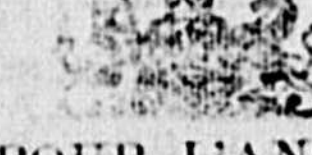


DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Toronto, 2 juin 1858.

AVIS
EST par le présent donné qu'environ 138 lots de la Ville et de Parc, dans le Village de Lafontaine, Township de Chertsey, comté de Montcalm, Bas-Canada, seront mis en vente, le 6 et après le 6 de Juillet prochain.

Pour plus amples informations s'adresser à l'Agent A. DALY, écuier, à Rawdon, susdit comté.
ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.
14 juin 1858. 57



MALLE POUR L'ANGLETERRE.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la ligne Canard, sera close à ce bureau, MARDI prochain, le 16 du courant, à 4 heures A. M.
DEPARTEMENT DES POSTES.
Québec, 11 juin 1858. 27



AVIS AUX MUNICIPALITÉS ET AUTRES.

L'INSPECTEUR du REVENU du District de Québec, émanera jusqu'à nouvel ordre les LICENCES, pour la vente des boissons fortes, pour le District de Beauce.

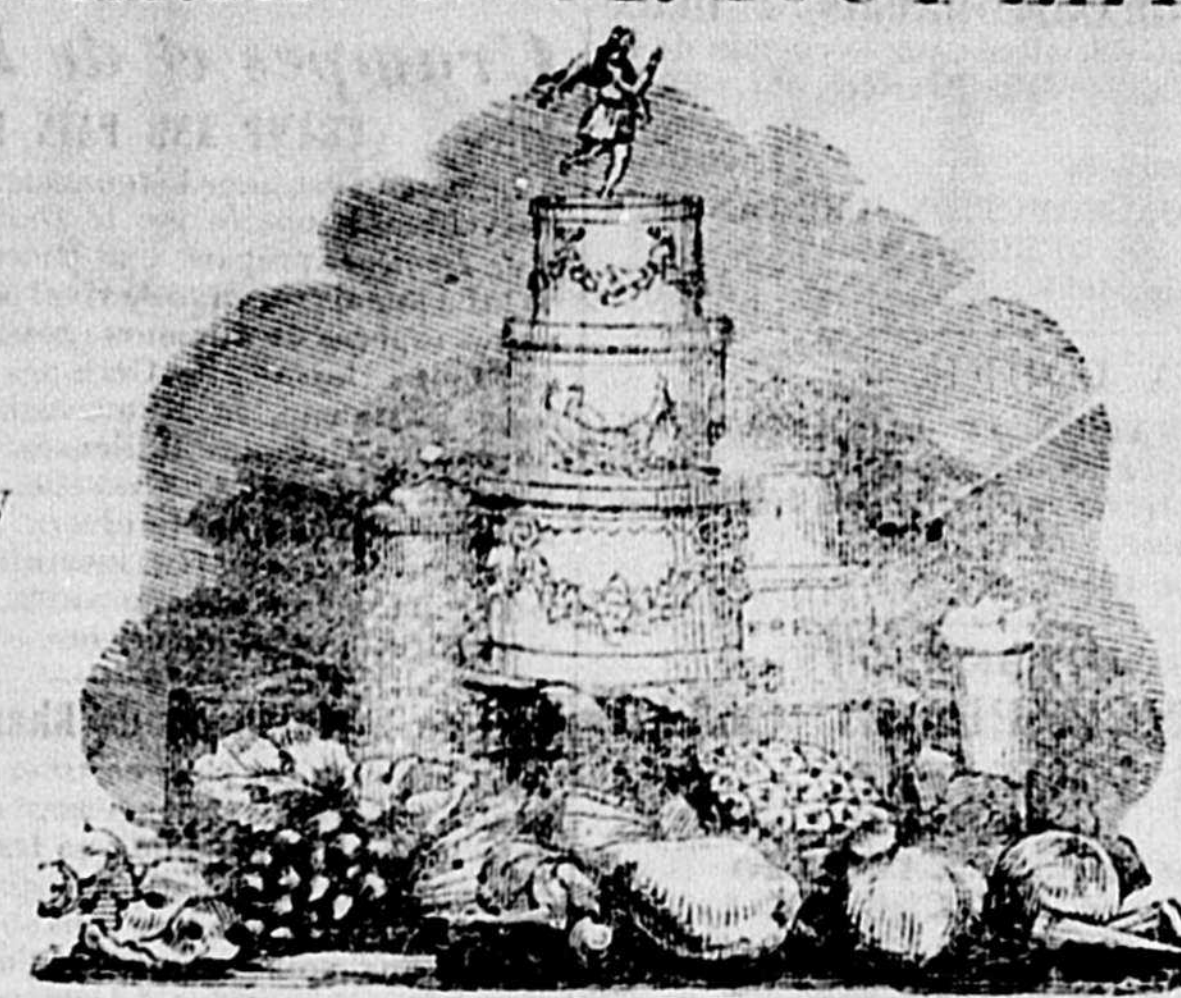
J. M. LEMOINE,
Inspecteur du Revenu, district de Québec.
HÉRIAT DE L'INSPECTEUR DU REVENU,
Québec, ce 11 juin 1858. 37

SAC A FLOT.

2000 SACS SEL de Liverpool et 300 tonnes de sel en grenier, du navire de "Hercynia".
G. B. SYMES et Cie.,
Rue St. Pierre.
Québec, 11 juin 1858.

PATISSERIES POUR TOUT LE MONDE.

Crème Glace



De Salon, etc.

LE soussigné fait ses plus sincères remerciements à ses pratiques et au public de Québec généralement, pour l'encouragement vraiment libéral qu'il a reçu depuis qu'il est en affaires ; il les informe de plus qu'il vient d'opérer une REDUCTION CONSIDÉRABLE DANS SES PRIX, qui correspondent au tarif qu'il avait adopté avant 1852.

Biscuits Spongieux au Citron, 18. 3d. la livre.—Boîtes de Thé, 18.—Macarons, 28.—Sucre de Candi et de Manne, 18. 4d. la livre.—Gomme sucrée en Grumeaux, 28., et autres articles en proportion.

Le SALON AU GOUTER consiste en deux chambres qui viennent d'être décorées pour y recevoir les personnes qui désirent prendre des rafraichissements lesquels se composeront des différentes sortes de Crêpes de Frites, Framboises, Poires, Citrons, toutes de la meilleure qualité. On y sert également le Gingembre, Nectar, Soude et Bière de Gingembre à la glace ; fruit de la saison.

Jellées de pied de veau, pour les malades ou autres préparations faites à ordre.
Les Parties, Soupes, Soirées, Pique-Niques, Hôtels, Maisons de Pensions, Vapeurs, etc., peuvent être alimentés et servis à des prix très-réduits. Salade aux Huîtres et à la Mayonnaise.
Tous les articles sont garantis pour être de première qualité.

WILLIAM MCWILLIAM,
Successeur de feu J. Y. McIndoe, 32, rue Saint-Jean, Haute-Ville.
Québec, 14 juin 1858.

POUR

GASPE, PASPEBIAC, PASPEBIAC, DALHOUSIE, BATHURST, MIRAMICHI, SHEDIAK ET PICTOU.



Le nouveau Steamer à hélice de fer Lady Head, de la force de 150 Chevaux, W. DAVISON, patron, laissera le QUAI ST. ANDRÉ, à NEUF heures A. M., devant s'arrêter en allant et revenant aux différentes places ci-dessus mentionnées.

Pour les autres particularités, s'adresser à
F. BUTEAU,
Bâtisses de McPherson,
Rue St. Pierre.
Québec, 11 juin 1858.

SAMEDI, le 19 JUIN.

LE 24 JUIN 1858.

UN CONCERT-PROMENADE, SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE AURA LIEU

Jeudi 24 juin

DANS LA SALLE MUSICALE, HAUTE-VILLE.

DIRECTEURS : L. G. BAILLARGÉ, Pres.—Son Hon. le MAIRE

PRÉSIDENT-ADJOINT, T. FOURNIER

VICE-PRÉSIDENTS, P. JOLICŒUR, S. DRAPEAU, D. MERCIER, G. B. PRUNEAU, L. AMIOT, J. GARNEAU

O. ROBITAILLE, N. LEGARE, C. DELAGRAVE, Ls. BARDY, P. PELLETIER, J. N. DUQUET, F. DUSSAULT, L. J. C. FISET, C. DEQUEISE

Le prix d'admission est fixé à 5c., pour tout membre de la Société Saint-Jean-Baptiste, et à 7s. 6d., pour tout autre souscripteur.

Chaque souscripteur aura droit de faire admettre sans charge extra, les Dames de sa famille.

On pourra se procurer des cartes d'admission en s'adressant aux directeurs.

De neuf à dix heures, deux corps de musiciens (l'un desquels sera sous la direction de M. A. Belleau) préluderont par des ouvertures aux amusements de la soirée, et notre artiste canadien, si justement admiré, M. Lavigne, avec son obligeance ordinaire, exécutera sur son instrument favori, quelques morceaux choisis.

La salle sera ouverte à 9 heures P. M.

L. J. C. FISET, Secrétaire S. S. J. B. Q.

Québec, 11 juin 1858.

VINS & LIQUEURS.

LE soussigné vient de recevoir par le navire *Carle*, venant de Bordeaux, des vins portant les marques :

CHATEAU SAINT-JULIEN, SAINT-ESTÈPHE

MARGAUX MEDOC

expressément mis en petites fûtaillies de 23 à 25 gallons pour l'usage des familles et de Messieurs les Cures.

—ET AUSSI—

Quelques douzaines de Liqueurs Fines et Extra Supérieures, consistant en :

CHARTREUSE, ANISETTE, MARASCHINO, CURACAO.

J. T. BROUSSEAU.

Québec, 31 mai 1858.

ANNONCE NOUVELLE.

PLUSIEURS cents louis à prêter en actions de la Société de BAISSE, qui sont retirables à demande. S'adresser à ce bureau.

36 mai 1858.

SUCRE.

SUCRE dérasé d'Allemagne en quarts, très bon article. A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Québec, 7 juin 1857.

AMANDES.

AMANDES à écale tendre, de Florence et de la Sicile. A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Québec, 7 juin 1858.

WHISKEY.

MEILLEUR WHISKEY de MONTREAL, en tonnes, barriques et quarts. A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Québec, 7 juin 1858.

VINS.

UN assortiment de VINS supérieur de Porto, Xérès et Madère, en fûtaillies et bouteilles. A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Québec, 7 juin 1857.

THÉ GUNPOWDER.

QUALITÉ fines en demie boîtes et canistres. A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Québec, 7 juin, 1858.

JUS POUR CONSERVE.

DE très bonne qualité. A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Québec, 7 juin, 1858.

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre la succession de feu ETIENNE MAHEUX, en son vivant, Hôtelier, de Québec, sont requis de leur comptes dûment attestés entre les mains du Notaire Soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession, sont priés de payer sans délai à Madame Veuve ETIENNE MAHEUX.

JOS. PETITCLERC, Notaire.
Québec, 9 juin 1858. 37

BUREAU DE L'INSPECTEUR DU REVENU.

QUÉBEC, ce 7 juin 1858.

ÉTAT des DÉTAILLEURS autorisés par Licence à détailler des boissons fortes en quantités pas moindres que trois demiars à la fois, dans la Cité de Québec et dans les paroisses du District de Québec, pour l'année courante :

William Hossack, Rue Desjardins, " du Palais,

Jean Elie Gingras, " St. Pierre,

John Barclay, " " "

William Tait, " " "

J. B. Morissette, " " "

Peter Denis, " St. Jean,

John Paterson, " " "

George Hall, " " "

John Teaff, " " "

Madame J. B. Trudelle, " " "

Andrew McEvoy, " " "

Adam Watters, " " "

James Haslett, " " "

Henry O'Connor, " St. Paul,

J. B. Campeau, " " "

Géo. C. Hossack, " St. George,

Wm. McNeice, " Buade,

David Robertson, " " "

Thos. Poston, " La Fabrique,

Wilcock Lecheminant, " St. Louis,

George Henderson, " Notre-Dame,

E. et W. Poston, " " "

Narcisse S. Hardy, " " "

Robert Shaw, " St. Vallier,

Alex. Fraser, " Lamontagne,

David Paterson, " " "

Notre-Dame de la Victoire, Pointe-Lévis.

Louis Bégin, " " "

Jacques Garant, " " "

Herbert Duffit, " " "

Robert Angers, " " "

Siméon Thompson, " " "

George Couture, " " "

L. et A. Carrier, " " "

Jos. Simmons, " " "

Télesphore Carrier, " " "

Joseph Bertrand, " " "

Alfred V. Pelletier, " St. Romuald,

Edouard Horton, " " "

John McKenzie, " " "

Timothée Amiraux, " St. Jean Chrystostôme.

Pierre Giroux, " " "

Les mesures les plus énergiques seront prises pour punir les fraudeurs commises, envers la Province par ceux qui font le commerce des liqueurs fortes, sans payer les droits et redevances imposés sur cette industrie. L'injustice ainsi commise, envers ceux qui paient pour le privilège de détailler des spiritueux, sans jouir de ce privilège ainsi que la lettre de la loi, exigent que les contrevenants soient poursuivis de la manière la plus sommaire. Néanmoins, ceux qui ont des plaintes à porter à ce bureau, sont informés, que l'inspecteur ne saurait rien faire, à moins qu'ils ne produisent en justice deux témoins dignes de foi, pour établir l'offense commise.

Il est facile de distinguer les personnes qui sont autorisées à détailler des boissons fortes en quantités pas moindres que trois demiars, par leur enseigne "magasin de Vin et Liqueurs licencié", de ceux qui sont licenciés comme Hôteliers. Les détailliers licenciés, sont exposés aux mêmes amendes, à défaut d'enseigne, que les personnes non licenciées qui exposent l'enseigne légale.

J. M. LEMOINE, Inspecteur du Revenu.
9 juin 1858.



CANAUX PROVINCIAUX.

Reduction des Taux sur les Canaux Welland et St-Laurent.

B. L. G. DEPARTEMENT DES DOUANES.

Toronto, 15 mai, 1858.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné qu'il a plus à Son Excellence le gouverneur-général, en Conseil, d'ordonner que le et après le DIX-HUIT MAI courant, les taux suivants seront prélevés sur les CANAUX PROVINCIAUX ; et que les taux ci-après mentionnés seront prélevés sur les CANAUX DU ST. LAURENT, sur les articles composant les classes 4 et 5 du Tarif des taxes existant sur les Canaux Provinciaux ; et que les taxes ci-après mentionnées seront prélevées sur les CANAUX DU ST. LAURENT, sur les articles composant les classes 3, 4, 5 et 6, dans le dit tarif, tels taxes étant au lieu de ceux collectés sur les dits Canaux respectivement sur les articles énumérés dans ces classes, savoir :

CANAL WELLAND.

Classe No. 4.

Sur tous articles dans cette classe, 30 cents par tonneau, au lieu de 45 cents.

Classe No. 5.

Sur tous articles dans cette classe, 30 cents par tonneau, au lieu de 45 cents.

CANAL DU ST. LAURENT.

Classe No. 3.

Sur tous articles dans cette classe, 15 cents par tonneau, (en montant) et le même taux (en descendant).

Classe No. 4.

Sur tous articles dans cette classe, 15 cents par tonneau, (en montant) et le même taux (en descendant).

Classe No. 5.

Sur tous articles dans cette classe, 30 cents par tonneau, au lieu de 35 cents. (en montant.)

Sur tous articles dans cette classe, 25 cents par tonneau, au lieu de 30 cents. (en montant.)

Classe No. 6.

Sur toutes marchandises qui ne sont pas énumérées, 80 cents par tonneau, en montant au lieu de \$1.

Sur toutes marchandises qui ne sont pas énumérées, 30 cents par tonneau, en descendant, au lieu de 37 1/2 cents.

BLÉ, Fleur et Blé d'Inde continueront à être exemptés de taxes à travers les Canaux du St. Laurent et de Chambly après avoir passé à travers et payé tous les taxes sur le Canal Welland ; et

Le Fer de toutes sortes et le sel passent comme de coutume exemptés de taxes à travers le Canal Welland après avoir passé à travers et payé tous les taxes sur le Canal St. Laurent.

Les Collecteurs des Taxes sur les Canaux Provinciaux et tous autres y concernés sont priés des présentes dûment informés et notifiés d'après l'avis ci-dessus.

Par ordre,

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

25 mai.

A VENDRE.

HARNAIS, doubles et simples, de seconde main, en bon ordre, pour deux chevaux attelés ensemble, à bon marché pour argent comptant. S'adresser à

ED. GINGRAS et Cie.,

Rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.

Québec, 2 juin 1858. 37

RHUM DE LA JAMAÏQUE.

RHUM de la JAMAÏQUE SUPÉRIEUR, en tonnes, quarts et octaves.

A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Basse-Ville, 31 mai 1858.

VINS.

UN assortiment de premier choix de VINS DE PORTE, d'Andalousie, et de Madère, en boîtes et en bouteilles.

A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Basse-Ville, 31 mai 1858.

CAFE.

100 SACS Café de Rio et de Bahia,

50 do de Java.

A vendre par E. et W. POSTON et Cie.

Basse-Ville, 31 mai 1858.

MARCHANDISES SECHES

J. H. MORGAN,

INFORME ses pratiques et le public en général qu'il a en mains un fonds considérable et très bien choisi de

Marchandises Seches de Fantaie et d'Etape,

compréant Soie Glacée, Mantilles, Brocarts français et anglais, Soie, Robes de Barège, Bigarée, Popeline marquée et figurée, Tissus de Soie, Châles de toute forme et de tout goût.

1200 Robes Mouseline à bon marché,

500 do de Popeline et de Borège,

1 Caisse Fleurs Françaises,

1 do Rubans pour Chapeaux,

1 do Ombrelles,

1 do Chapeaux de Livourne, (aux prix courants.)

CORPORATION
DE LA
PAROISSE DE SAINT-MICHEL,
COMTE DE BELLECHASSE.

UNE Session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de Saint-Michel, convoquée par avis spécial donné à tous les membres du dit Conseil, tenue en la dite paroisse de Saint-Michel, au lieu ordinaire de ses séances, LUNDI, le dix-septième jour de Mai en l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-cinquante-huit, conformément à l'Acte des Municipalités et des chemins du Bas-Canada, de 1855, à la quelle assemblée ont été présents :

MM. BARTHELEMY POULIOT,
JOSEPH FRANCOIS TALBOT,
M. BACQUET DE LAMONTAGNE,
FRANCOIS XAVIER BELANGER,
FRANCOIS MERCIER et
PIERRE AUDET dit LAPOINTE,

membres du dit Conseil et formant un quorum d'ici, le dit Barthélemy Pouliot, président du Conseil, le dit Conseil ordonne et fait le règlement suivant, savoir :

REGLEMENT pour autoriser un emprunt en faveur de la paroisse de Saint-Michel, comte de Bellechasse, sur le crédit du fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada établi par l'Acte 15ème Victoria, Chapitre 13.

Il est statué ordonné et réglé par le dit Conseil de qui suit :—Qu'une somme de vingt-quatre mille piastres soit empruntée du Gouvernement en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans la dix-huitième année du règne de sa Majesté, Victoria, Chap. 13, intitulé : "Acte pour étendre et amender l'Acte pour établir un fonds consolidé d'emprunt municipal pour le Haut-Canada, en l'appliquant au Bas-Canada et pour d'autres fins." Laquelle somme de vingt-quatre mille piastres, qui n'excède pas vingt pour cent sur l'évaluation totale de la propriété de cette municipalité affectée par le présent règlement, d'après le dernier rôle d'évaluation et cotation, sera empruntée pour le terme et espace de trente années à compter de la date du dit emprunt, et appliquée par la dite municipalité à améliorer le territoire de Saint-Michel sur la rive sud du Fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis le Village de Saint-Michel, et à graver, macadamiser et améliorer le grand chemin qui conduit au débarcadère de Saint-Michel, dans le dit Havre, ainsi que les chemins et rues du dit Village de Saint-Michel : toutes ces améliorations devant être très avantageuses aux habitants de cette municipalité.

Que ce règlement soit publié pour l'information et le contentement des contribuables, pendant un mois avant sa passation finale, dans le journal le *Courrier du Canada*, publié à Québec, trois fois par semaine, étant le papier-nouvelles publié dans l'endroit le plus voisin de la dite municipalité, et aussi placardé et affiché dans les places suivantes, les plus fréquentées de la dite municipalité, savoir : à la porte principale de l'Eglise de Saint-Michel, au moulin à farine de Saint-Michel, premier rang, au moulin à farine de Joseph Baquet dit Lamontagne, dans le deuxième rang de Saint-Michel, et chez Pierre Coriveau, Marchand, au troisième rang de Saint-Michel, dans l'endroit le plus propice à cet effet, dans les limites de la dite Municipalité, avec avis du Secrétaire-Trésorier de cette municipalité, certifiant que c'est une vraie copie d'un règlement qui sera pris en considération par le Conseil Municipal de la dite municipalité de la dite paroisse de Saint-Michel, lieu ordinaire des séances du dit Conseil, après l'expiration d'un mois à courir de la première publication du dit règlement, comme susdit, qui sera le vingt-deuxième jour de Juin prochain, à dix heures du matin.

Que le seizième jour du dit mois de Juin prochain, à dix heures du matin, en la Salle publique de la dite paroisse sera tenue une assemblée générale des électeurs municipaux qualifiés de la dite municipalité de la paroisse Saint-Michel, comte de Bellechasse, afin de prendre en considération le dit règlement, et l'approuver ou le désapprouver.

(Signé.)
B. POULIOT, Maire.
URSIN MERCIER, Secré-Trés. du dit Conseil.

Je certifie par le présent que le statut ou règlement qui précède est une vraie copie d'un statut ou règlement qui sera pris en considération par le Conseil de la dite municipalité de Saint-Michel, comte de Bellechasse, après l'expiration d'un mois à courir de la première publication du dit règlement qui se fera le vingt-deuxième jour de Juin prochain, à dix heures du matin, en la Salle publique de Saint-Michel, lieu ordinaire des séances du dit Conseil, en la dite paroisse de Saint-Michel, sera tenue une assemblée générale des électeurs municipaux qualifiés de la dite municipalité afin de prendre en considération le dit statut ou règlement, et l'approuver ou le désapprouver.

URSIN MERCIER, Sec.-Trés. du dit Conseil.
St. Michel, 17 mai 1858.

CONSEIL JUDICIAIRE

Conté et District de Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le Conseil de la dite municipalité de Saint-Michel, comte de Bellechasse, après l'expiration d'un mois à courir de la première publication du dit règlement qui se fera le vingt-deuxième jour de Juin prochain, à dix heures du matin, en la Salle publique de Saint-Michel, lieu ordinaire des séances du dit Conseil, en la dite paroisse de Saint-Michel, sera tenue une assemblée générale des électeurs municipaux qualifiés de la dite municipalité afin de prendre en considération le dit statut ou règlement, et l'approuver ou le désapprouver.

URSIN MERCIER, Sec.-Trés. du dit Conseil.
St. Michel, 17 mai 1858.

Maintenant reçu par le "City of Québec."
HUILE DE LIN, double bouillie, en quart-de-caque Noir à souliers, de Day & Martin, en cruche d'un demi-demi.
Indigo de Madras, très supérieur.
Marinades de Batty, en caisses de 2 douzaines et en quarts.
Champignons marinés en pots.
En vente chez
E. & W. POSTON & Co.

Québec, 17 mai 1858.

RESINE.
100 Q UARTS belle et en bon ordre maintenant en réception.
E. & W. POSTON & Co.

Basse-Ville, 17 mai 1858.

GENIEVRE DE HOLLANDE.—Venant d'être reçu, Genièvre de De Kuyper, en tonnes et en quart-de-caque.
E. & W. POSTON & Co.

Basse-Ville, 17 mai 1858.

WHISKY DE MONTREAL.—Meilleur Whisky de Montréal, portant 4 dans 1, en poignées, tonnes et quarts, en vente chez
E. & W. POSTON & Co.

17 mai 1858.

THES FRANS.—Maintenant reçu un assortiment de Thés nouveaux vert et noir. En vente chez
E. & W. POSTON & Co.

17 mai 1858.

SUCRE.—Cassonade brillante de Porto Rico prime.
En vente chez
E. & W. POSTON & Co.

17 mai 1858.

FIGURES FRAICHES.—Figures très supérieures, en petites boîtes de 5 lbs. En vente chez
E. & W. POSTON & Co.

17 mai 1858.

TABAC.—Honey Dew, de 10's, 6's, 4's, et 32's, de qualité supérieure. En vente chez
E. & W. POSTON & Co.

Basse-Ville, 17 mai 1858.

GLACE!!
Le soussigné se prépare à délivrer de la GLACE pendant la prochaine saison aux Familles, Hôtels et Bateaux à Vapeurs.
Pour les conditions s'adresser à
JOHN MUSSON.

Québec, 12 mai 1858.

NOUVELLE MUSIQUE FRANCAISE.

Le soussigné vient de recevoir les pièces de musique suivantes qu'il offre en vente.
Sous le titre d'Ensemble : J. Asher.
La Lucide, fantaisie-caprice. Paul Borbot.
Premier souvenir, mélodie. F. Beyer.
Le Prophète, six tableaux. F. Beyer.
Le double dièse, rondino-étude. Bertin.
Le do bémol. F. Brissou.
La Volière, étude imitative. F. Brissou.
Les abeilles, caprice imitatif. Donizetti.
Elizabeth, prélude. F. Burgmüller.
Chant du soir, valse brillante. C. Billema.
Les Vêpres Siciliennes. F. Brissou.
Deux Mazurkas. F. Brissou.
Variations militaires sur la marche Parisienne. Ch. Chénier.
Rondeau brillant sur la Barcarole. F. Chopin.
Trois Valses. F. Chopin.
Deux Valses. F. Chopin.
Quatre Mazurkas. F. Chopin.
Trois Polonaises. F. Chopin.
Nocturne—Marche funèbre et trois Ecossaises. F. Chopin.
Rondo à deux Pianos. F. Chopin.
Fantaisie Impromptu. F. Chopin.
Airs Variés. J. B. Cramer.
J. T. BROUSSEAU.
7, Rue Beaud.

Québec, 29 mars 1858.



BLE DE SEMENCE.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ :
5,000 MINOTS de BLE du Printemps choisis par lui-même, expressément pour la semence.
Il est de l'intérêt des cultivateurs de voir ce BLE avant d'acheter.

—Aussi—
POIS, ORGE, SARRASIN, etc.
J. B. RENAUD,
Quai Napoléon et Rue St. Paul.

Québec, 19 avril 1858.

Saindoux! Saindoux!!

Maintenant en débarquement et à vendre :
500 B ARILS SAINDOUX première qualité.
J. B. RENAUD,
Quai Napoléon et Rue St. Paul.

Québec, 19 avril 1858.

MARCHANDISES DU PRINTEMPS

DE
1858.

A BON MARCHE.

JAMES HEWITT & Co., ont commencé à étaler depuis LUNDI, le 26 du courant, le contenu de 65 emballages de MARCHANDISES NOUVELLES, qui seront vendus à très bon marché afin de vendre promptement.

Nouveaux Mantilles de Soie, du do. Draps.
Nouveaux patrons de robe de chambre.
Nouveaux patrons de robe de soie.
Ombrelles de nouveaux choix.
Nouveaux chapeaux.
Robes de Toilette en Mousselines.
Nouvelles Indiennes et Baptistes.
Drap de Coubourg.
Nouveaux Vêtements.
Bonnettes et Gants.
Par-dessus pour l'été.
Rubans, Eclairs, Draps et Soieries, et tout ce qui est en usage constant dans les familles.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.

299 Pièces Rubans pour Chapeaux depuis 4½ d.
150 Pièces Mousselines de Laines, à 7½ d. valant 1 s.
350 Robes de Mousselines, depuis 2 s. 9½ d. et au-dessus.
150 Pièces Drap de Coubourg, à 7½ d. valant 1 s.
1000 Collets de Mousselines, depuis 7½ d. à 10 d., valant depuis 1 s. 6½ d. jusqu'à 20 s.

JAMES HEWITT & Co.,
38, Porte Saint-Jean.
Québec, 28 avril 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

LE COURRIER DU CANADA.



AVIS.

MADAME JACOBS informe ses pratiques et le public en général qu'elle continue de confectionner tous les articles compris dans sa branche, tels que CHAPEAUX en paille, et autres dans le goût et les formes les plus récentes des modes parisiennes. Afin de mieux satisfaire le goût de ses pratiques Madame Jacobs s'est assurée les services de MM. WHILDES et Cie., de New York, célèbres ouvriers en Paille, très connus déjà.
Madame Jacobs désire informer ses clients qu'elle va recevoir sous peu par la vapeur "North America", une quantité de NOUVEAUX CHAPEAUX, SES, et par les deux autres arrivages suivants, le complément du PRINTEMPS, consistant en CHAPEAUX Anglais et Français, riches RUBANS, FLEURS françaises, MANTRAUX, SOIERIES et une variété d'autres articles de modes.
H. JACOBS,
12m.

Québec, 22 mars 1858.

—Aussi—
POUR MESSIEURS, ce qu'il y a de MEILLEUR et à PLUS BAS PRIX en cette ville, Draps Supérieurs, Vêtements d'été, Tweeds, Ecossais et Cassimires.
Colis pour Messieurs d'un nouveau patron, Cravattes, Chemises, Monchoirs, Habits d'été, etc.
Un fonds considérable et supérieur d'articles de BRODERIES et de MOUSSELINES, consistant en Collets, Manchettes, Chemisettes, Robes d'Enfants, etc., étant le fonds d'un manufacturier en état de Banqueroute et

AT-PESSOUS DE LA MOITIE DU PRIX!!
JAMES HEWITT & Co., étant déterminés à vendre le tout à TRES BAS PRIX afin d'OPÉRER UNE VENTE PROMPTE, sollicitent respectueusement du public une Visite pour l'inspection de leur assortiment.